

merçantssefaisantlaguerreentre eux quand ils ne peuvent la faire à leurs voisins.

Mais la partie la plus intéressante du livre de M. DuChaillu est sans contredit celle qu'il a consacrée aux Pahouins. Encore aujourd'hui, on ne sait pas d'où viennent ces tribus cannibales, et quelle force inconnue les a poussées à quitter le pays qu'elles habitaient pour émigrer en foule vers l'est. Toujours est-il qu'ils avancent avec une rapidité effrayante, que leurs avant-gardes ont atteint la mer, et que leurs masses serrées enveloppent en ce moment nos possessions françaises du Gabon d'un réseau immense. C'est la fortune de M. DuChaillu, et une vraie gloire pour lui, d'avoir le premier pénétré chez ce peuple sauvage. On ne connaissait les Fans que par les récits fantastiques des noirs de la côte que le seul nom de ces cannibales glaçait d'effroi : Voici la description que M. DuChaillu donne des Fans ou Pahouins, description dont nous avons nous-même vérifié la parfaite exactitude : « Les hommes étaient presque entièrement nus ; ils portaient pour tout vêtement une ceinture d'écorce tendre, à laquelle était suspendue par devant une peau de chat sauvage ou de quelque autre bête fauve. Ils avaient les dents limées en pointe, ce qui donnait à leur figure un air terrible et féroce ; quelques-uns en outre se noircissaient les dents. Leur chevelure, ou plutôt « leur laine », était étirée en longues tresses minces ; au bout de chaque tresse qui se tenait roide, étaient attachées des perles blanches ou des anneaux de cuivre ou de fer. Quelques-uns portaient des coiffures de plumes, mais d'autres avaient de longues queues faites de leur propre laine et d'une sorte d'étoupe teinte en noir qu'ils y mêlaient, et qui donnait aux personnages ainsi coiffés l'apparence la plus grotesque. Sur leurs épaules était suspendu un grand couteau du pays ; autour de leur cou et de leur corps on voyait pendre diverses espèces de fétiches et de gris-gris qui résonnaient pendant qu'ils marchaient. Le bouclier des Fans est fait avec la peau d'un vieil éléphant, et seulement avec cette partie de la peau qui s'étend le long du dos : il a trois pieds de long environ, sur deux pieds et demi de large. Les femmes, qui sont encore moins vêtues que les hommes, sont encore plus laides et plus repoussantes. Si j'en excepte la population de Fernando-Po, et ce qu'on appelle *Bobies*, je n'ai jamais vu de créatures aussi repoussantes. Elles ont aussi les dents limées, et la plupart ont le corps peint en rouge au moyen de la teinture qui se tire d'un bois du pays et sont horriblement tatouées ; elles portent leurs enfants sur le dos dans une espèce d'écharpe ou de havresac, fait avec une écorce très-tendre et attaché au cou de la mère. » M. DuChaillu a parfaitement raison d'affirmer que ce peuple est cannibale, il est en effet cannibale dans toute la force du terme, et mange non seulement ses ennemis tués à la guerre, mais encore les personnes de sa tribu mortes par suite de maladie ou d'un accident quelconque. Seulement l'écrivain, par suite d'un procédé qui lui est malheureusement familier, charge le tableau, lorsqu'il nous représente les villages Fans comme de vastes charniers avec des « tas de côtes, de tibias, de fémurs et de crânes adossés aux maisons, » et des gigots humains accrochés aux murs comme des gigots de mouton à un étal de boucher. J'aurai du reste à revenir aux Fans, qui sont appelés à jouer un rôle capital dans les destinées du Gabon, et je dirai comment ils ont déçu les espérances que leur activité, leur industrie et leur intelligence avaient fait concevoir à M. DuChaillu d'abord, puis à quelques hommes éminents qui se sont tout spécialement occupés de l'Afrique équatoriale, tels que M. l'amiral de Langlé et M. Aymés.

Le cadre restreint de ce travail ne me permet pas d'insister plus longtemps sur le premier volume de M. DuChaillu, *l'Afrique équatoriale*, et m'oblige à arriver à son second livre, *l'Afrique sauvage*, auquel je ne pourrai du reste consacrer que quelques lignes. M. DuChaillu avait quitté le Gabon en 1860. Au commencement de l'année 1863, après trois années de repos et de distractions partagées entre l'Europe et l'Amérique du Nord, il résolut de repartir pour l'Afrique équatoriale, d'y faire une grande exploration et de s'avancer le plus loin possible dans l'intérieur des terres. Ce second voyage, violemment interrompu par l'attaque des Ahangos, a été publié en Angleterre sous le nom de : *A Journey through the land of Ashangos*. L'éditeur français, ayant sans doute trouvé que ce titre n'était pas assez piquant pour des lecteurs français, lui fit donner dans l'édition française celui de *l'Afrique sauvage*. *l'Afrique sauvage* n'eut pas le succès de son devancier, *l'Afrique équatoriale*, et passa presque inaperçue, malgré un grand luxe de gravures, très-fantaisistes du reste. C'est un tort ; il est vrai qu'on n'y trouve ni des épisodes aussi variés, ni des récits aussi extraordinaires ; mais au point de vue des découvertes géographiques, des souffrances endurées, des dangers réels courus et de l'exactitude de la narration, la dernière expédition de M. DuChaillu est beaucoup plus importante que toutes celles qui sont décrites dans son premier ouvrage. Entré dans l'Afrique par la voie de Fernando-Vaz, vaste estuaire situé à quelque distance au sud de l'équateur, et théâtre principal de ses premières chasses, il fut obligé de débarquer et de prendre la voie de terre au pied du mont Obindji, et partit à pied, accompagné d'un matériel considérable porté par un grand nombre d'hommes. Dans le pays des Achira, une grande partie de ceux qui l'accompagnaient fut victime de la petite vérole, fléau qui éclata tout à coup dans ces contrées ; il en résulta pour l'explorateur un très-mauvais renom dans le pays vers lequel il voulait aller, et il dut passer chez les Achira de longs et pénibles mois. Après une excursion dans laquelle il atteignit les chutes d'Agochi et de Samba, il revint à Olanda et s'avança résolument vers l'est. Il lui fallut traverser au milieu de fatigues et de privations de toute sorte le pays des Apingi, des Apono et des Ichougo, avant d'atteindre celui des Achangos chez lesquels il fut d'abord assez bien accueilli. Un des épisodes les plus curieux de cette partie de son voyage est sa visite aux Olongo qui seraient, d'après M. DuChaillu, des nains vivant entièrement à l'état primitif dans les broussailles. Les Achangos sont un peuple méfiant et guerrier ; M. DuChaillu eut avec eux des difficultés de toute sorte ; il en aurait sans doute triomphé cependant si, par un accident tout à fait fortuit, l'un des commis de sa suite n'avait, en déchargeant son fusil, tué un homme et une femme Achango. Toute la tribu prit les armes, et M. DuChaillu ne put échapper à la mort que par une retraite désastreuse, dans laquelle il dut plusieurs fois faire face à l'ennemi. Durant cette retraite il perdit ses instruments, ses appareils photographiques, et une foule de documents précieux. C'est un vrai miracle qu'il ait pu revenir vivant. Cet accident déplorable eut lieu le 26 juillet 1854. Le dernier point atteint par M. DuChaillu, dans l'intérieur, s'appelle Maou-kombo ; il est distant d'à peu près cent quatre-vingt milles de l'embouchure du Fernando-Vaz.

La Société de géographie de Paris a apprécié les efforts de M. DuChaillu en lui décernant la grande médaille d'or. A vrai dire, ce voyageur l'avait bien méritée. Sans doute il y a de graves reproches à lui faire : « M. Paul DuChaillu, me disait un témoin peu suspect à son égard (l'un de ses amis

les missionnaires Américains), M. Paul DuChaillu est doué d'un tempérament nerveux et d'une imagination ardente, qui fait dans son esprit prendre à tous les événements des proportions singulièrement exagérées ; d'ailleurs, ne possédant pas, lorsqu'il a voulu publier son premier voyage, la langue anglaise d'une manière assez parfaite, il a confié la rédaction de ses notes à l'un des collaborateurs du *Harpers' weekly* (*Revue hebdomadaire de New-York*), et celui-ci, en véritable Yankee, a jugé à propos, afin d'obtenir plus d'excitement, de colorer fortement des tableaux déjà très-chargés par leur auteur. Nous autres Français, nous avons le droit d'être tout particulièrement sévères pour M. DuChaillu ; car non-seulement il a renoncé à sa qualité de Français, et avant même d'y avoir renoncé est venu promener dans l'intérieur de notre colonie, d'abord le pavillon américain, puis le pavillon anglais. De plus il affecte dans ses écrits de ne pas s'occuper du Gabon comme colonie française. Pendant près de mille pages in-octavo, il décrit minutieusement le Gabon et les pays qui l'environnent, et cependant le lecteur peut parcourir ces deux volumes sans se douter qu'il s'agit là d'un établissement français. A l'époque à laquelle M. DuChaillu écrivait, il y avait au Gabon une escadre, un amiral, un commandant supérieur de l'infanterie de marine, des employés, etc., etc.

Néanmoins nous ne lui tiendrons pas rigueur ; nous ne refuserons pas un légitime tribut d'hommages à l'homme qui a le premier pénétré sous l'équateur dans l'intérieur de l'Afrique occidentale, le premier envoyé dans le monde civilisé une foule d'animaux inconnus jusque-là (tels que le fameux gorille), passé de longues années à explorer des contrées dangereuses et essentiellement malsaines, séjourné au milieu de tribus cannibales, découvert le N'Gouni et signalé le fleuve Ogôoué, aujourd'hui l'une des plus grandes voies commerciales et scientifiques de l'Afrique occidentale.

Marquis DE COMPIÈGNE.

TABLETTES LOCALES

D'après une motion présentée par M. Cartwright, le gouvernement s'obligera à l'avenir de conserver une réserve en or de 50 p. 100 pour toute émission de billets de la Puissance excédant \$9,000,000, et de 100 p. 100 pour celles excédant \$12,000,000.

Les pêcheries de Terre-Neuve ont été depuis fort longtemps l'objet de contestations entre la France et l'Angleterre. Ces années dernières, de nouveaux incidents ont ramené les vieilles disputes, et nous apprenons aujourd'hui qu'une commission chargée de régler ces difficultés va se réunir.

Le gouvernement français vient d'être officiellement informé par le cabinet anglais de la nomination du capitaine Miller, comme commissaire de la Grande-Bretagne.

Au sujet de ces pêcheries, les armateurs de St. Br. euc se sont émus, car le bruit avait couru que la France abandonnait ses droits à l'Angleterre.

Afin de rassurer les intéressés, le ministre de la marine leur a adressé une lettre dans laquelle le passage suivant résume la question :

« Les négociations entamées à diverses reprises, relativement à la question des pêcheries de Terre-Neuve, ont été reprises, il y a peu de temps, à la demande de la Grande-Bretagne, et les armateurs de la baie de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Granville peuvent être assurés que mon département est trop pénétré de l'importance de l'industrie en cause, pour ne pas mettre tous ses soins à sauvegarder les intérêts dont il s'est constamment montré le zélé défenseur.

« Recevez, etc.,

« DE MONTAIGNAC. »

A l'avenir la station navale de Terre-Neuve ne se confondra plus avec la division des Antilles ; elle formera une station distincte sous les ordres d'un officier supérieur. Le capitaine de frégate Aubry, commandant du *Kersaint*, exercera le commandement de la station pour l'année courante 1875.

La Législature du Nouveau-Brunswick va légiférer sur certains projets de loi concernant des sujets qui nous intéressent indirectement, il est vrai, mais que l'on ne sera pas fâché de connaître.

Ainsi, la Chambre a adopté un bill déclarant « que la largeur des voitures doubles d'hiver ne devra pas être moindre de quatre pieds. Toute violation de cette mesure sera punissable d'une amende de pas moins de vingt piastres, et la moitié de l'amende imposée sera recouvrée par le dénonciateur et l'autre moitié sera donnée aux commissaires des chemins, et devra être dépensée sur les chemins de la localité. »

Un autre projet de loi pourvoit à ce que les membres du clergé et les personnes âgées de plus de 60 ans, soient exemptés du *poll tax* des écoles.

M. Butler a fait adopter un bill concernant la juridiction des Magistrats dans les causes civiles. La loi jusqu'ici annulait le jugement d'un Magistrat qui est le parent de l'une des parties contestantes. Ce bill limite la parenté au troisième degré de consanguinité.

••

La Magistrat Stipendiaire du comté de Terrebonne, qui tenait les termes de sa cour à St. Jérôme, devra dorénavant les tenir à Ste. Thérèse de Blainville. Voici ce que dit la *Gazette Officielle* de Québec à ce sujet :

« A ces causes, Nous déclarons et ordonnons par les présentes qu'une Cour de Magistrat sera et est établie dans le dit village de Ste. Thérèse de Blainville, dans le dit comté de Terrebonne, et que cinq termes de la dite Cour de Magistrat pour le Comté de Terrebonne, dans le village de Ste. Thérèse de Blainville, seront tenus comme suit, savoir : du deuxième au quatrième jour des mois de Janvier, Avril, Juin, Septembre et Décembre, et du troisième au cinquième jour du mois de Novembre, ces jours inclusivement chaque année. »

••

Nos lecteurs savent que la communication à établir entre les deux Océans, l'Atlantique et le Pacifique, aura lieu à l'aide d'un chemin de fer transcontinental canadien, dont le terminus a été fixé près du lac Nipissing. De Québec, on gagnera ce point par le chemin du Nord, puis par celui de Colonisation du Nord, et enfin par les 120 milles qui sont à construire entre R. n. f. w. et le lac Nipissing. C'est l'honorable M. Foster, sénateur, qui vient d'obtenir le contrat de cette dernière partie.

Le gouvernement accorde comme subvention, d'après les clauses III et IV du bill adopté par le Parlement, \$10,000 et 20,000 acres de terre pour chaque mille, plus une indemnité de 4 p. 100 par année durant 25 ans, sur une somme de \$7,500, pour l'exploitation du dit chemin.

Le Canada Central, qui devra étendre sa ligne depuis Pembroke jusque sur la Baie Georgienne, pour former un embranchement avec le chemin de M. Foster, a reçu, lui, \$12,000 par mille.

Il a été convenu entre le gouvernement et le Canada central que les deux compagnies, celle du Chemin de Colonisation, celle de Kingstons à Pembroke devront avoir un droit de parcours sur la partie qui s'étend de Pembroke à la Baie Georgienne, et que s'il s'élevait des difficultés au sujet des prix, le gouvernement nommerait une commission d'arbitrage composée d'un délégué du gouvernement et d'un commissaire pour chaque Compagnie.

PERSONNEL

Il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur d'associer les messieurs dont les noms suivent à la commission de la paix :

Pour le district de Québec — MM. Ernest Benson et Thadée Benson, de Saint-Romuald.

Pour le district de Montréal — MM. Jean Bte. Amédée Mongenais, de Rigaud, Théodule Desjardins et Thomas Burke, de Sainte-Marthe, F. X. Legault et Ronald McDonald, de Sainte-Justine de Newton, et Emery Lalonde, M.P.P., de Sainte-Marthe.

Pour le district de Saint-François — François Alexandre Brien, écuyer, N. P., du village de Danville et Sanborn Bartlett, de Stanstead.

Pour le district de Gaspé, comté de Bonaventure — MM. Alexis Poirier, du canton de Hamilton, et John Albert Verge, du canton de Mann.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer MM. Pierre Clovis Beauchesne, de Carleton, et Ludger Lucien, de Maria, commissaires *per adimur potestatem*.

M. Joseph Prémont, instituteur depuis 15 ans, à Ste. Famille, Ile d'Orléans, sa paroisse natale, vient d'être nommé inspecteur des écoles des comtés de Québec et de Montmorency, comtés distraits du district de M. l'inspecteur F. E. Juneau.

M. Juneau continuera à visiter les écoles de la cité de Québec et celles du comté de Port-neuf.